PLATE FORME

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Convention bilatérale de formation

Référence convention : BENAOUDAH_MAMERI/ADF_2026419

St Etienne du Grès, le 21 octobre 2026

Entre,

LIP INTERIM ARLES
SAS, société par actions simplifiée
2 CHEMIN DE BALILLA
13200 ARLES

d'une part,

Et,

L'ORGANISME DE FORMATION PLATE FORME
SAS au capital de 7.500 euros - immatriculé au RCS de Tarascon sous le n°443 642 731
Parc d'activités de Laurade - BP 204 Saint Etienne du Grès
13156 TARASCON cedex

Représenté par : Monsieur Cédric RASSIS
En qualité de : Directeur

déclarée auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Marseille sous le numéro de déclaration d'existence : 93131103313.

d'autre part,

est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1 - Objet, effectif, durée et nature de la formation
L'organisme de formation PLATE FORME s'engage à dispenser la formation ci-après définie, aux conditions indiquées.
L'organisme PLATE FORME formera **BENAOUDAH MAMERI.**

Intitulé de l'action :	PASI
Dates :	Du 21/10/2026 au 22/10/2026
Durée de l'action :	14,00 heures
Lieu de l'action :	Plate Forme - Salle Luberon, Parc d'activités de Laurade, Saint-Etienne-du-Grès, CS60009-13151 Tarascon Cedex

Le programme détaillé de l'action de formation ainsi que le calendrier, s'il y a lieu, figurent en annexe de la présente convention.

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : Action de Formation

L'entreprise LIP INTERIM ARLES s'engage à assurer la présence des participants cités en article 1 et à veiller au respect du temps de formation prévu en centre de formation.

Article 2 - Modalités de contrôle des connaissances et nature de la sanction de la formation
Les connaissances des participants seront évaluées par le biais d'un contrôle continu et d'une évaluation pédagogique.

Durant toute la durée de la formation, est tenue une feuille de présence divisée par demi-journées et émargée personnellement par les stagiaires et le(s) formateur(s).

À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation instantanée sera renseignée par chaque participant et une attestation de formation leur sera délivrée.
L'ensemble de ces documents sera adressé à l'entreprise bénéficiaire, LIP INTERIM ARLES.

Article 3 - Dispositions financières
En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise LIP INTERIM ARLES s'acquittera des coûts de formation, décomposés de la manière suivante :

Coût unitaire HT :	21,07 €
Nombre d'heures :	14,00 heures
Coût total HT :	295,00 €
TVA :	20 %
Coût total TTC :	354,00 €

Soit un total de deux cent quatre-vingt-quinze euros et zéro centime hors taxe et trois cent cinquante-quatre euros et zéro centime toutes taxes comprises.

La facturation sera établie selon les conditions générales de participation (annexe).

Article 4 - Modalités de suivi de l'action par le bénéficiaire

rémunéré par son employeur aux conditions prévues par son contrat de travail.

Les frais de transport et d'hébergement exposés par le bénéficiaire à l'occasion des périodes de formation ne sont pas pris en charge par le centre de formation PLATE FORME.

La formation se déroulant exclusivement en français et les questions d'évaluation étant formulées en français, la compréhension orale du français est un prérequis

Enfin, durant toute la durée de la formation, le participant sera soumis au Règlement Intérieur de l'organisme de formation PLATE FORME (annexe) et devra le respecter.

Article 5 - Report ou annulation de la prestation de formation

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter le stage selon les modalités prévues aux clauses et conditions générales annexées aux présentes (annexe).

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, PLATE FORME doit rembourser à l'entreprise bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait, sous réserve de l'application de l'article 7 ci-dessous.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention, tout ou partie des droits d'inscription peuvent vous être facturés à titre de dédommagement, selon les conditions suivantes :

- Annulation de la participation plus de 4 semaines avant le début du stage : aucune retenue
- Annulation de la participation 2 à 3 semaines avant le début du stage : 50%
- Annulation de la participation moins de 2 semaines avant le début du stage : 100%

Article 6 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de la présente formation et prend effet à compter du 21/10/2026 pour s'achever le 22/10/2026.

Article 7 - Réclamations

Le participant et la société cliente ont la possibilité de faire remonter leur(s) réclamation(s) auprès de Plate Forme par le biais d'une fiche d'anomalie, disponible auprès du personnel Plate Forme ou bien du formulaire contact accessible depuis le site internet de Plate Forme (www.plateforme.nge.fr/contact/).

Article 8 - Litiges

La signature de la présente convention vaut acceptation des conditions générales de participation. Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, les juridictions de Tarascon (13) seront les seules compétentes pour régler le litige.

Fait en deux exemplaires, dont un est à retourner signé et paraphé.

À St Etienne du Grès, le 21 octobre 2026

L'entreprise, LIP INTERIM ARLES

L'organisme de formation, PLATE FORME

PLATE-FORME
Parc d'Activités de Laurade
ST-ETIENNE DU GRES
B.P. 204 - 13156 TARASCON Cedex
Tél. 04 90 91 59 90 - Fax 04 90 91 59 91
SIREN 443 642 731

Monsieur Cédric RASSIS,
Directeur

Annexes à la convention : Programme de formation, Conditions Générales de Participation, Règlement intérieur Plate Forme